

INFORMATION PRESSE

Les enfants d'Haïti durement touchés lors du séisme

Paris, le 15 janvier 2010 – **Seulement 3 jours après la catastrophe, l'UNICEF a pu faire une première évaluation des besoins sur place et des besoins financiers pour la période d'urgence des 2 prochains mois. Approvisionnement en eau potable et réhabilitation des systèmes d'assainissement, nutrition, logistique et télécommunications, santé, protection et éducation.**

Un total de 10,3 millions d'euros sera nécessaire pour déployer les actions les plus prioritaires dans les domaines de l'eau et l'assainissement (4,8 millions €), de la nutrition (2,2 millions €), de la protection des enfants (970 000 €), de la santé (693 000 €), de l'éducation et de la petite enfance (1,2 million €) et de l'aide non alimentaire (485 000 €). Cette aide sera déployée jusqu'en mars en direction des enfants et des familles les plus affectés par la catastrophe.

Pour rappel, près de 50% de la population haïtienne a moins de 18 ans. Avant le séisme, les enfants d'Haïti figuraient parmi les plus vulnérables dans cette partie du monde avec un des taux de mortalité infantile le plus élevé dans l'hémisphère occidental : 8 enfants sur 100 meurent avant l'âge de 5 ans. La diarrhée, les infections respiratoires, le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida sont les principales causes de décès. 22% des enfants Haïtiens sont en sous-poids et 24% souffrent de retard de croissance. La moitié seulement des jeunes Haïtiens, filles et garçons vont à l'école primaire.

Les conséquences du séisme auront de graves répercussions sur la vie des enfants haïtiens dans les mois et les années à venir. A très court terme, les actions qui seront mises en place par l'UNICEF et ses partenaires auront pour objectifs notamment de réduire au maximum le risque pour les enfants des maladies liées à l'eau insalubre. Sur le plan nutritionnel, l'UNICEF va s'assurer que les enfants reçoivent une alimentation enrichie en protéines (biscuits), des suppléments en vitamine A et des nutriments. L'UNICEF fournira également des aliments thérapeutiques prêts à l'emploi. L'UNICEF pourra également organiser une campagne de vaccination contre la rougeole pour tous les enfants de 6 mois à 15 ans et appuyer les structures temporaires de santé avec du matériel.

La protection des enfants en cas de catastrophe naturelle est une priorité pour l'UNICEF. Soutien psychologique pour les enfants traumatisés, identification des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille afin d'éviter tout risque d'exploitation, mise en place de zones d'accueil pour les enfants où ils peuvent jouer en toute sécurité seront mis en place dans les prochains jours selon les besoins recensés.

Enfin, la longue expérience de l'UNICEF en contexte d'urgence et de catastrophe naturelle a démontré que le retour rapide des enfants à l'école était une des actions les plus bénéfiques à leur bien-être, car il leur procure un sentiment de retour à la normalité. En coordination avec ses partenaires, l'UNICEF va fournir du matériel permettant de faire la classe : fournitures scolaires, tentes, etc. afin de minimiser l'interruption des programmes scolaires.

Pour faire un don en faveur des enfants haïtiens touchés par la catastrophe :

UNICEF / Urgence Haïti
BP 600 / 75006 Paris
Ou www.unicef.fr

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Maud SAHEB
Tél. : 01 44 39 77 70 ou 06 83 99 05 67
Courriel : mahaeb@unicef.fr
www.unicef.fr

UNICEF France
Direction de l'information
3, rue Duguay-Trouin
75282 Paris cedex 06

Téléphone : 01 44 39 77 77
Facsimile : 01 44 39 77 78
www.unicef.fr